

PREFECTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE LICQ ATHEREY

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2019, il sera procédé du vendredi 29 novembre 2019 à 15 H 00 au lundi 30 décembre 2019 à 17 H 30 à une enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par l'EARL PISCICULTURE BIDONDO en vue de procéder à la régularisation et l'augmentation de production de sa pisciculture d'eau douce pour une capacité de 360 t/an, parcelles 425, 426, 427, 428, 429, 430, 608 et 700 section H du territoire de la commune de LICQ- ATHEREY, ainsi qu'à la modification du débit prélevé dans la rivière le SAISON et du tonnage de poisson en bassin.

L'avis de l'autorité environnementale rendu le 16 septembre 2019 et la réponse écrite à cet avis établie par le maître d'ouvrage le 02 octobre 2019 sont consultable(s) sur le site internet suivant : www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr rubrique Politiques Publiques – Cadre de vie, environnement et risques majeurs – avis autorité environnementale.

Ce dossier comporte une étude d'impact. Le responsable du projet est l'EARL PISCICULTURE BIDONDO (Martine et Roger PEILLEN).

Cette activité est soumise à autorisation par référence à la rubrique suivante de la nomenclature des installations classées :

n° 2130-1 – pisciculture d'eau douce, d'une capacité de production supérieure de 20t/an. Capacité de l'installation : 360 t/an.

loi sur l'eau :

rubrique 1.2.1.0 : prélèvement supérieur à 1000 m³/h : prélevé 6480 m³/h

rubrique 2.2.1.0 : rejet en cours d'eau supérieur à 10 m³/j : rejet 155 520 m³/j

Le siège de l'enquête est la commune de LICQ-ATHEREY. Les communes de ALCAY-ALCABEHETY-SUNHARETTE, ALOS-SIBAS-ABENSE, ETCHEBAR, HAUX, LACARRY-ARHAN-CHARRITTE DE HAUT, LAGUINGE-RESTOUE et LICHANS-SUNHAR sont touchées par le périmètre d'affichage.

M. Jacques SAINT PAUL, Ingénieur des Arts et métiers en retraite, a été désigné par la Présidente du tribunal administratif de Pau en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public lors des permanences suivantes en mairie de LICQ-ATHEREY :

Le vendredi 29 novembre 2019 de 15 H 00 à 18 H 00

Le mercredi 04 décembre 2019 de 9 H 00 à 12 H 00

Le mardi 10 décembre 2019 de 14 H 00 à 17 H 00

Le mercredi 18 décembre 2019 de 9 H 00 à 12 H 00

Le lundi 30 décembre 2019 de 14 H 30 à 17 H 30

Le dossier d'enquête et l'étude d'impact seront consultables :

- en version papier en mairie de LICQ- ATHEREY les lundi et mardi de 13h30 à 17h30, le mercredi de 8h30 à 12h00 et le vendredi de 17h00 à 19h00.

- sur un poste informatique :

à la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques, Service de la Coordination des Politiques interministérielles – Bureau de l'Aménagement de l'Espace - 2, rue Maréchal Joffre à Pau, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00. - entrée 4, 3^e étage, porte 302.

- sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques à l'adresse suivante : www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr – page d'accueil – enquêtes publiques.

Le public pourra formuler ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête soit :

- sur le registre d'enquête disponible à la mairie de LICQ-ATHEREY aux horaires d'ouverture de la mairie ci-dessus visés ;
- par voie électronique à l'adresse : pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
- par courrier postal à la mairie de LICQ-ATHEREY (64560) au nom du commissaire enquêteur.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr - page d'accueil – rubriques enquêtes publiques – enquêtes en cours

Toute observation et proposition, courrier postal ou courriel réceptionnés après le lundi 30 décembre 2019 à 17 H 30, ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture, sur le site internet de la préfecture : www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr-rubrique – page d'accueil- enquêtes publiques, ainsi qu'en mairie de LICQ -ATHEREY.

Fait à PAU, le 29 OCT. 2019

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général,


Eddie BOUTTERA